



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX
sur les revenus de 2018

La notice de cet avis
est disponible dans
impots.gouv.fr via la
barre de recherche

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis.

M FORESTIER DAVID
OU MME BAZEAU ANNABELLE
LA BANNIERE
50320 EQUILLY

50065

Vos références**Pour accéder à votre espace particulier****Numéro fiscal :**

Déclarant 1 (C) : 10 07 911 066 358

Déclarant 2 (C) : 07 67 203 479 343

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration**Revenu fiscal de référence :** 82 241

Référence de l'avis : 19 50 A128520 91

Adresse d'imposition au 01/01/2019 :

LA BANNIERE
50320 EQUILLY

Numéro FIP : 500 84 44 4604247789 3 A

Numéro de rôle : 011 A

Date d'établissement : 09/07/2019

Votre situation**MONTANT DE VOTRE IMPÔT**

0 €

Montant restitué

432,00 €

Vous serez remboursé (e) prochainement par virement sur le compte :

FR76 3002 7160 0800 0204 1690 240

CIC NO GRANVILLE

Emetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avec la mise en place le 1er janvier 2019 du
prélèvement à la source, votre imposition sur les
revenus non exceptionnels de 2018 est annulée.

Vous conservez le bénéfice de vos réductions et
crédits d'impôts.

Vous retrouverez plus d'informations à l'intérieur de
cet avis.

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :** Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 *
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H
Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS GRANVILLE - S.A.I.D. VILLEDIEU
35 RUE DE HEREL - BP 719 50407 GRANVILLE CEDEX
Tél : 02 33 91 13 06

* (Service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.
Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4^e année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (II de l'article 50 de la loi de finances n° 2016, loi 17 du 20 décembre 2016 pour 2017).

AVIS D'IMPÔT 2019

Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux de 2018

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
O	2								3.0

COORDONNÉES BANCAIRES CONNUES AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS (sous réserve de modification)

Votre compte bancaire : FR76 3002 7160 0800 0204 1690 240 CIC NO GRANVILLE

L'acompte sur les revenus sans organisme collecteur sera prélevé sous la référence unique de mandat :

FR46ZZZ0050021J07I1A066319PAS2A

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPOT SUR LE REVENU		Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Détail des revenus					
Salaires.....		95205	12782		
Autres revenus imposables.....			2020		
Total des salaires et assimilés ²		95205	14802		
Déduction 10% ou frais réels.....		- 9521	- 4252		
Pensions alimentaires perçues.....			2202		
Abattement spécial de 10%.....			- 389		
Salaires, pensions, rentes nets.....		85684	12363		98047
Revenu brut global.....					98047
CSG déductible.....					- 3838
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰		Montant déclaré	Montant retenu		
Pension alimentaire versée à enfants majeurs ¹⁶					
Autres pensions alimentaires ¹⁶		4800	4800		
Total des charges déduites ¹¹.....		7200	7200		- 12000
Revenu imposable.....					82209
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12,8%	Montant	32
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴					*
Impôt avant réductions d'impôt.....					9965
REDUCTIONS D'IMPÔT ¹⁵		Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....					
Montant de la réduction d'impôt.....		2	2	122	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....					- 122
Impôt proportionnel.....					+ 4
Impôt sur le revenu net avant corrections.....					9847
Reprise de l'avance perçue sur réductions et crédits d'impôt.....					+ 435
Impôt total, et reprises éventuelles, avant crédits d'impôt....					10282
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS		Montant déclaré	Montant calculé	Montant retenu	
Emploi salarié à domicile.....					
Montant du crédit d'impôt calculé.....		1498		1498	
Crédit d'impôt modernisation du recouvrement.....			9965	9965	- 9965
IMPOT NET					

AVIS D'IMPÔT 2019

>>> Suite de votre avis

Total de l'impôt sur le revenu net, et reprises éventuelles..... - 432

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus

	CSG	CRDS	PREL SOL
Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴	31	31	31
BASE IMPOSABLE.....	31	31	31
Taux de l'imposition.....	9,20%	0,50%	7,50%
Montant de l'imposition.....	3	0	2

Total des prélèvements sociaux nets..... 5

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....

432

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

Vos prélèvements sociaux ne sont pas mis en recouvrement.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵..... 82241

PRELEVEMENT A LA SOURCE

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401